

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03745  
Numéro SIREN : 851 506 550  
Nom ou dénomination : 2M EXPRESS

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2021 sous le numéro de dépôt 16615

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	07062019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>		DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ZM EXPRESS 7 BD PABLO PICASSO 94000 CRETEIL FRANCE		7 BD PABLO PICASSO 94000 CRETEIL	
SIRET 85150655000017		LE 23 JUN 2021	
Adresse du principal établissement :		SOUS LE N° 16615	
		Ancienne adresse en cas de changement :	

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET :	

<b>B ACTIVITE</b>		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
Activités exercées	TRANSPORT		

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%		

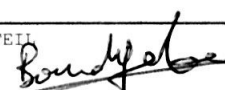
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>
---

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC</b>	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 31122019 Lieu : CRETEIL
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : BOUDJELAL MOHAMED 



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2021)

Si déposé néant, cochez la case :

<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					<b>c</b>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<b>d</b>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<b>e</b>			
					<b>f</b>			
					<b>g</b>			
					<b>h</b>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					<b>i</b>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<b>j</b>			
Montant des revenus répartis (5)					<b>Total (a à h)</b>			
<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
1		2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				5	6	7	8	
<b>J DIVERS</b>								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )								
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVL imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVL réalisée au cours de l'exercice				
				MVL restant à reporter				

1

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise		2M EXPRESS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		7 BD PABLO PICASSO 94000 CRETEIL			
SIREN		8 5 1 5 0 6 5 5 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		7		Durée de l'exercice précédent* 0	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	<b>Total I (5)</b>		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance*		092	094	
<b>Total II</b>		096	098		
<b>Total général (I + II)</b>			110	112	
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120
	Écarts de réévaluation				124
	Réserve légale				126
	Réserves réglementées*				130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (31			)	132
	Report à nouveau				134
	Résultat de l'exercice				136
	Provisions réglementées				140
	<b>Total I</b>				142
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... (69			)	172
Produits constatés d'avance				174	
<b>Total III</b>				176	
<b>Total général (I + II + III)</b>					180
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d' un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2M EXPRESS**

Néant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé  
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270			
Produits financiers (III)		280					
Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310			
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314		
Rémintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Déduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2		352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2		370	372		

Désignation de l'entreprise : 2M EXPRESS

Néant  \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
①	②	③	④	⑤		19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

Désignation de l'entreprise : 2M EXPRESS Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES** **III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2M EXPRESS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 07062019		et clos le : 31122019	
Durée en nombre de mois		7	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 5 1 5 0 6 5 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2M EXPRESS

ADRESSE (voie) 7 BD PABLO PICASSO

CODE POSTAL 94000 VILLE CRETEIL

Table with 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES (904).

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M, Nom patronymique BOUDJELAL, Prénom(s) MOHAMED, Nom marital, % de détention 100, Nb de parts ou actions 100, Naissance (Date 01041971, N° Département 99, Commune MEDJANA, Pays), Adresse (N° 7, Voie BOULEVARD PALO PICASSO, Code Postal 94000, Commune CRETEIL, Pays).

Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

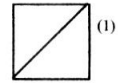
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 5 1 5 0 6 5 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ZM EXPRESS

ADRESSE (voie) 7 BD PABLO PICASSO

CODE POSTAL 94000 VILLE CRETEIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

**2M EXPRESS**  
**7 BOULEVARD PABLO PICASSO**  
**94000 CRETEIL**  
**RCS CRETEIL 851 506 550**

**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

Monsieur BOUDJELAL Mohamed, gérant de la SARL 2M EXPRESS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 851 506 550 en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article 340 de la loi sur les sociétés commerciales du 24 juillet 1966

**Présentation des états financiers**

Je vous précise que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation.

**Activité de la société au cours de l'exercice**

La société a pour activité Transport de marchandises.

**Evolution prévisible et les perspectives d'avenir:**

Conquérir de nouveaux clients, de diversifier les services.

**Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice:**

Aucun événement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice

**Activité en matière de recherche et développement:**

Aucune activité en matière de recherche et développement

### **Prise de participations**

Aucune prise de participations

### **Filiales et participations**

Aucunes filiales et participations

### **Activités de filiales**

Aucune activité de filiales.

### **Proposition d'affectation du résultat**

L'Assemblée Générale a constatée l'absence d'activité pour cette période 2020,  
Les comptes de l'exercice 2019 sont NEA NT

Fait au Créteil,  
Le 15/09/2020

Le Présient

**2M EXPRESS**  
**7 BOULEVARD PABLO PICASSO**  
**94000 CRETEIL**  
**RCS CRETEIL 851 506 550**

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/09/ 2020**

L'an deux mille Vingt, et le 15 Septembre à 10 heures, l'associé unique s'est réuni au siège de la société en assemblée générale ordinaire annuelle :

Est présent et représenté :

**Monsieur BOUDJELAL Mohamed, propriétaire de 100 Parts**

Soit un total de parts présentes ou représentées de 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

**Monsieur BOUDJELAL Mohamed** préside la séance en qualité de Président.

Le président dépose sur le bureau :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont, l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- examen des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, et quitus au Président

SM EXPRESS  
1 BOULEVARD PAUL PRASSO  
93000 CHARENTON LE PONT  
93000 CHARENTON LE PONT

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 18/09/2020

L'an deux mille vingt, et le 18 septembre à 10 heures, l'associé unique s'est réuni au siège de la société en assemblée générale ordinaire annuelle.

Est présent et représenté :

Monsieur BOUDJELAL Mohamed, propriétaire de 100 parts

Soit un total de parts présentes ou représentées de 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur BOUDJELAL Mohamed préside la séance en qualité de Président.

Le président dépose sur le bureau :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et qu'il est  
Président

- affectations des résultats
- conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour

### **PREMIERE ET DERNIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale a constatée l'absence d'activité pour cette période 2019, Les comptes de l'exercice 2019 sont NEA NT

L'Assemblée Générale constate l'absence de toute autre convention de la nature de celle visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par L'associé unique.

**Monsieur BOUDJELAL Mohamed**